



Informations de la CFMP

108^e séance plénière du 8 juin 2017 à Berne

Diplômes de langue étrangère

La recommandation n° 11 de la CFMP concernant la prise en compte des diplômes de langue étrangère dans le cadre de la maturité professionnelle et de la formation professionnelle initiale d'employée/employé de commerce CFC peut être consultée dans les trois langues officielles sur <http://www.sbbk.ch/dyn/20490.php>. L'outil de conversion sera disponible pour les écoles dès novembre 2017 sur le site internet de la Table Ronde.

Examens fédéraux de maturité professionnelle

La session d'examen 2017 aura lieu du 11 au 13 juillet 2017 (épreuves écrites) et du 19 au 26 août 2017. Le nombre de candidats inscrits est de 283.

Moment de la présentation du TIP dans les formations initiales en école se concluant par un stage pratique

La CFMP décide de prévoir une condition, avec fixation d'un délai, dans les cas où le TIP n'est pas présenté vers la fin du stage pratique, notamment dans les formations en école suivies d'une année de stage pratique. La commission recueillera et évaluera les prises de position rendues par les cantons sur les conditions proposées.

Renforcement de la maturité professionnelle

Une séance plénière extraordinaire de la CFMP sera convoquée en août 2017 afin d'étudier les propositions concernant la possibilité de dispenser des leçons MP au plus tôt une année avant le début de l'apprentissage (concrétisation du principe directeur 1), élaborées par le groupe de projet à l'intention du groupe de pilotage.

Procédure de reconnaissance

La CFMP recommande au SEFRI dans 2 cas la reconnaissance sans conditions en seconde lecture, dans 4 cas la reconnaissance assortie de conditions en seconde lecture, et dans 21 cas la reconnaissance sans conditions en première lecture. Pour 35 procédures de reconnaissance, elle sollicite l'avis des cantons concernés sur les conditions prévues.

Anette Hegg, directrice du secrétariat de la CFMP

19 juin 2017